

Ecole Doctorale  
Droit Et Sciences Politiques, Economiques et de Gestion

La prochaine réunion du Conseil de l'Ecole Doctorale aura lieu :

**Le mardi 17 octobre 2017  
à 17h30  
en Salle 409 - 4<sup>ème</sup> étage – Campus Trotabas**

Ordre du jour :

- 1/ Examen des demandes d'autorisation d'inscription en thèse,
- 2/ Examen des demandes de dérogations à la durée des thèses,
- 3/ Examen des demandes de dispense et point sur les formations
- 4/ Point sur la rentrée solennelle de l'ED du 12 décembre 2017 (prix de thèse, choix du conférencier ...)
- 5/ Point sur les membres extérieurs du Conseil de l'ED
- 6/ Questions diverses

**Compte-rendu de la réunion du Conseil de l'ED-DESPEG tenue le 17/10/2017**

Etaient présents : Madame MILLET-DEVALLE Anne-Sophie, Monsieur ORTOLANI Marc, Monsieur REIS Patrice, Monsieur SCHEER Tobias, Madame STEICHEN Pascale, Monsieur VERY Philippe, Madame WALLISER Elisabeth, Monsieur ABHAURRAHMAN Meer, Madame FERNANDEZ Virginie, Monsieur NGAMBOU DJATCHE Melchisedek, Monsieur PUIGVENTOS Rémi, Monsieur CONTAL François, Madame GAZANO Elisabeth,

Etaient excusés : Monsieur ALLEGRET Jean-Pierre, Madame AUVRET-FINCK Josiane, Madame BOLLAERT Helen, Monsieur BRUNO Olivier, Monsieur LATINA Mathias, Madame ROUBY Evelyne, Monsieur RUMPALA Yannick, Monsieur VALLAR Christian, Monsieur DURAND Renaud, Monsieur GIOVANNELLI Adriano,

Au regard du nombre de dossiers à traiter, la directrice de l'ED-DESPEG propose de permuter l'ordre du jour initialement prévu.

**1/ Point sur la rentrée solennelle de l'ED du 12 décembre 2017 (prix de thèse, choix du conférencier ...),**

Suite à un entretien avec la Fondation Unice, la dotation financière est reconduite pour cette année. De ce fait, un prix d'une valeur de 500 euros sera remis aux lauréats de chaque discipline que compte l'ED-DESPEG. Quant au choix du conférencier, le thème n'est pas

imposé. L'idée est de faire intervenir une personne susceptible de favoriser l'interdisciplinarité.

## **2/ Point sur les membres extérieurs du Conseil de l'ED,**

Une prise de contact a été établie avec l'Union Pour les Entreprises (UPE 06). Etant donné qu'un autre siège reste à pourvoir, il est demandé aux membres du Conseil de diffuser l'information au sein de leurs réseaux respectifs afin d'occuper rapidement le siège vacant.

## **3/ Questions diverses,**

Une demande de conciliation est ensuite étudiée. Il s'agit d'une doctorante ayant reçu un refus de l'université en 2016-2017. La doctorante pourrait néanmoins se réinscrire pour soutenance à condition de respecter les points attendus par sa directrice de thèse, à savoir fournir des travaux correspondant aux canons de la recherche. Or, lors des derniers échanges, un taux de plagiat non négligeable a été relevé. Cet élément lui a été notifié par son encadrante.

## **4/ Examen des demandes de dérogations à la durée des thèses,**

Les membres du Conseil se positionnent ensuite sur les demandes de dérogation à la durée. Sur sept dossiers de dérogation pour une 7<sup>ème</sup> année seuls deux reçoivent un avis favorable du fait de leur date de soutenance prochaine. Quatre autres sont rejetés et le dernier voit son étude reportée au prochain Conseil. Viennent ensuite les demandes pour une 6<sup>ème</sup> année qui reçoivent unanimement un avis favorable de la part du Conseil, tout comme l'ensemble des requêtes en vue d'une dérogation en 5<sup>ème</sup> année de dérogation.

Un dossier de dérogation pour une quatrième année est examiné par les membres du Conseil. Il reçoit un avis défavorable du fait de l'avis réservé émis par la directrice de thèse. Le taux de plagiat est sensiblement élevé et aucun effort ne semble avoir été poursuivi depuis les premiers avertissements.

## **5/ Examen des demandes d'autorisation d'inscription,**

Sur les treize dossiers, douze reçoivent un avis favorable. Une requête est rejetée au vu du dossier académique présenté, jugé insuffisant.

## **6/ Demandes de dispense de formation,**

Des sept demandes présentées, six sont reçues favorablement. La dernière est reportée au prochain Conseil, faute de justificatifs.

La directrice en profite pour rappeler que la formation au dépôt électronique de la thèse est obligatoirement requise avant toute soutenance. Il est demandé au comité de suivi de thèse de procéder à une veille sur cet aspect, et, plus largement, sur le ratio minimum d'heures de formation requis (90h).

Une nouvelle réunion aura lieu le 7 novembre à 17h30.

La séance est levée à 19h45.

Bien cordialement,

Professeure Pascale STEICHEN  
Directrice de l'Ecole Doctorale DESPEG

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pascale Steichen', is centered below the printed name and title.